L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 5 JUIN.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE

ROMAN PAR CAMILLE DIAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XVII—suite

Il me présentait une lettre signée: "Gaston Dufresnay, comte de Baurain." J'étais depuis longtemps habituée à l'obéissance passive. Je me mis au travail, et il me fallut bien des jours pour arriver à copier exactement. Parfois, Félix Dumont se mettait avec moi à cette occupation ingrate. Alors, j'aurais fait des miracles; nous luttions d'adresse; je réussissais mieux que lui. Il arriva cependant à imiter la signature d'une façon admirable. A partir de ce jour, je fus son secrétaire, et lui signa les lettres. Je me trouvais si heureuse de lui être utile, d'être jugée par lui bonne à quelque chose, que j'en éprouvais une espèce de reconnaissance. J'aurais écrit avec mon sang s'il me l'eût demandé. Ma passion, loin de diminuer avec le temps, prenait chaque jour de nouvelles forces dans les sacrifices qu'il m'imposait. Il n'en était pas même de lui; je le laissais et ne me faisais point d'illusions sur son indifférence naissante.

Alors, j'aurais voulu qu'il me demandât un crime pour le rappeler à moi, en lui donnant une nouvelle preuve d'amour. Je commençais à devenir jalouse, et à souffrir. Avec la souffrance, les remords m'assaillirent. J'avais pu être mère, et l'oublier. Nous habitions depuis quelque temps, près de Chicago, une charmante villa, dont l'étendue me permettait la promenade, sans sortir de la propriété. Je n'en avais point le désir, du reste, et dans les quelques excursions que me proposait Félix Dumont, je ne trouvais qu'un bonheur, celui d'être avec lui. Son frère, qui vivait avec nous, voyageait souvent; il m'appelait "ma sœur" et je m'étais faite sa mère.

Un jour, Félix Dumont rentra d'une excursion de vingt-quatre heures, profondément affecté: le jeune frère du comte de Baurain venait d'être assassiné près de New York. Il ne pouvait hésiter à partir, à rejoindre le malheureux Gaston, son meilleur ami. Je le compris et me résignai.

Deux jours plus tard, je recevais une lettre qui me donnait l'ordre de quitter au plus tôt la villa avec Anatole; Félix ramenait le comte de Baurain, et ne voulait pas que celui-ci vît son frère, dont la présence lui rappellerait une douleur trop récente. J'obéis, comme toujours, quoique je m'expliquasse peu la nécessité de mon absence en pareil cas.

Que se passa-t-il à Chicago? Je l'ignorerais, si je ne l'avais entendu raconter à Fauconville. La maison fut incendiée pendant mon absence. Mais, en voyageant avec Anatole Dumont, j'avais fait une découverte importante, qui devait avoir une influence sur le reste de ma vie. Que n'ai-je su plus tôt l'existence de mon enfant? Bien des fautes sans doute m'eussent été épargnées.

—Elles vous seront pardonnées, je vous l'affirme encore, dit le magistrat, par Dieu et par le fils qui vous sera rendu.

L'Américaine joignit les mains en signe de reconnaissance, essuya une larme et reprit courageusement:

—En traversant dans le coach d'Anatole Dumont, un hameau nouvellement bâti, je remarquai une maison plus vieille que les autres, qui m'attira par sa ressemblance avec celle où était né mon fils. Je priai le jeune homme de s'y arrêter, et je descendis. Alors je reconnus parfaitement la grille, la cour, le perron de pierre, et en m'avançant un peu, tous les détails que je n'avais pu oublier. Tout avait vieilli dans cette maison, mais c'était bien elle.

Je priai Anatole de continuer seul sa promenade, et de venir me reprendre là pour rejoindre la ville, où nous occupions, lui et moi, un local provisoire. Il ne vit à cela nul inconvénient, et me laissa seule.

La solitude s'était peuplée, un village avait été créé là, comme tant d'autres, mais toute à mes souvenirs, il me semblait que j'avais quitté ce désert la veille, et que j'étais le jouet d'un enchantement. Je restais immobile devant cette grille que je n'osais franchir, craignant d'être prise pour une aventurière par les étrangers que j'y rencontrerais.

Une vieille femme, me voyant de l'intérieur, vint à moi, et me demanda ce que je voulais. A sa voix, je la reconnus; c'était ma gardienne qui avait subi, comme tout ce qui l'entourait, l'influence des années. Quand je me nommai, elle m'ouvrit ses bras. De toutes ces vieillesses, la mienne était celle qui avait marché le plus vite. Moins aveugle, j'aurais compris que Félix Dumont ne pouvait plus m'aimer.

La première chose que je demandai fut le détail des derniers jours de mon enfant.

—Vous ne savez donc pas? fit-elle étonnée.

—Je ne sais rien.

—Il n'est pas mort. On vous a trompée. Votre père l'aurait bien voulu; mais Joseph n'a pas eu ce courage. Il l'a emporté à New York, et l'a abandonné à la porte d'une riche maison où on l'a adopté.

J'étais si pâle et si tremblante que la vieille femme eut regret de sa révélation. Mais je me remis bientôt d'une première émotion trop violente, et l'interrogeai de nouveau. Hélas! elle ne savait rien autre chose. Le nègre Joseph avait quitté sa maison aitôt après ces événements, et jamais elle n'avait entendu parler de lui.

Je revins à New York où, pendant quinze jours, je remuai ciel et terre pour découvrir le domestique nègre; tout fut inutile. Puis Félix Dumont vint nous rejoindre. Je lui racontai tout; il me jura qu'il retrouverait mon fils et en profita pour me demander des services que moi seule pouvais lui rendre. M. de Baurain avait péri, me dit-il, dans l'incendie de sa maison, le laissant héritier de son nom et de sa fortune. Mais il avait une tante immensément riche, qui n'accepterait pas sans doute cette substitution de neveu, et qu'il fallait tromper. Je fis tout ce qu'il voulut, soupçonnant le crime, et ne demandant point d'explications, dans la crainte d'acquérir une certitude. Je me trompais moi-même en me persuadant que je doutais.

Il m'emmena en France, avec promesse de revenir en Amérique et de recommencer des recherches qu'il disait nombreuses, mais infructueuses, ce dont il témoignait des regrets.

Le reste vous est à peu près connu. Je passai à Paris pour la gouvernante de sa fille, cette Mathilde, sur laquelle plane aussi un mystère que je n'ai pu découvrir, et me dévouant, avec l'espoir que le nouveau comte de Baurain tiendrait ses promesses, et que bientôt je reverrais l'Amérique.

Vous fûtes témoin, monsieur, de mon émotion subite à la vue de Daniel; c'est que ce jeune homme est le portrait de James Parker, c'est à s'y méprendre.

Après la mort de Mme de Fauconville, déchirée de remords, abreuvée d'humiliation, je résolus de revoir seule le nouveau monde, si M. de Baurain refusait d'y retourner avec moi. Contre mon attente, il se prêta à mon désir, m'ouvrit sa caisse, et me promit de venir bientôt me rejoindre.

Sa tante morte, l'aveugle condamnée à finir son existence dans une maison de fous, je n'étais plus indispensable, les faux en écriture ne se trouvant plus nécessaires.

Je partis donc, avec la ferme résolution de ne pas prendre un jour de repos que je n'aie retrouvé mon fils.

J'étais à New York depuis trois mois; mes recherches n'avaient abouti qu'à la plus désolante des certitudes, c'est que nulle part le passage de l'enfant n'avait laissé de traces; je commençais à me décourager, lorsqu'un jour, en traversant une avenue, j'entendis à quelques pas de moi une exclamation de surprise; je levai la tête vers l'endroit d'où était parti ce léger cri, et je vis un cocher nègre qui me faisait de loin des salutations, en montrant ses dents blanches dans un gai sourire. L'équipage qu'il conduisait était forcément arrêté par un embarras de voitures; je m'en approchai; le cocher laissa tomber une carte. Il me fallut attendre longtemps avant de pouvoir la ramasser; les voitures se succédaient sans interruption; mais je fusse restée jusqu'à la nuit plutôt que d'abandonner, même des yeux, ce petit carré rose qui prenait, à force de le regarder fixement, des proportions étranges. Quand je pus le saisir, il me sembla que j'emportais un trésor, et je me sauvai comme une voleuse dans une rue voisine.

Le cocher m'avait jeté, sans doute, l'adresse de son maître; et ce maître c'était James Scoll, le correspondant de M. de Baurain à New-York.

Je savais le nom de cet homme, mais je ne le connaissais pas. Ma surprise fut immense, et comme tous les gens qui ont beaucoup souffert, et qui conservent quand même une espérance, j'y crus voir quelque chose de providentiel. Ce cocher qui m'avait reconnu, ne pouvait être que [illegible] chargé par mon père de [illegible] et qui l'avait sauvé. [illegible] pour me rendre ce [illegible] main, j'y étais avec le jour. Je demandai le cocher; ce fut un homme vénérable, un superbe vieillard, à barbe et à chevelure blanches qui se présenta. Comme je ne savais trop de quelle façon expliquer ma présence, j'étais embarrassée et je baissais les yeux; [illegible] le maître de la maison.

—Arabelle, est-ce que vous ne me reconnaissez pas?

Cette voix, je ne pouvais me tromper, c'était celle de James Parker.

Il s'avança, je le reconnus!

—Vous! vous ici! m'écriai-je en m'enfuyant.

Il me tint un moment à distance, [illegible]. Puis il me demanda:

—Savez-vous encore le maître de M. de Baurain.

J'étais anéantie. Je fis un signe de tête négatif.

—Ah! tant mieux, dit-il.

Puis, quand je fus un peu remise:

—Écoutez-moi, Arabelle, et tâchez d'y [illegible] tous les deux [illegible] tard à nous entendre, car nous en avons un même [illegible]; ce que j'ose le dire, un même crime.

Il s'arrêta, j'attendis.

—Vous souvient-il, demanda-t-il tout à coup, que nous avons un fils?

—Si je m'en souviens, m'écriai-je. Mais [illegible] où je le trouverai, je [illegible] vivrais à ses pieds.

—Eh bien, [illegible] c'était moi! demanda James Parker, en attachant sur moi un regard [illegible] anxieux.

—Vous le savez donc?

[illegible] je tombai à ses genoux. Il me releva et me fit asseoir.

—Calmez-vous, dit-il. [illegible] pour réussir [illegible] pour finir [illegible] assurer le bonheur de notre enfant, il faut agir avec prudence, chose dont la passion est incapable.

—Parlez, parlez, je vous en prie! dis-je. Et, dans l'ardeur de ma curiosité, je lui prenais les mains, les serrais dans les miennes. Le misérable [illegible] me semblait un dieu.

—Depuis le jour, dit-il, où je suis allé vous demander un aide, je suis au service de Félix Dumont. Il y a de cruelles nécessités dans la vie; celle-là en était une, car depuis que je vous avais revue, Arabelle, ma passion s'était éveillée plus ardente que jamais.

Malgré mon désir d'entendre parler de mon fils, je ne pus retenir un frisson.

—Certes, ma position est belle, et jamais je n'aurais osé l'espérer; Félix Dumont, qui a le génie de la ruse, a fait pour moi et pour mon [illegible], ce qui était impossible à tous les deux. Il nous a établi une famille, donné un nom, et nous sommes entourés comme lui-même, de considération et de respects. Mon ancien camarade de chaîne se nomme Joseph Khun, il s'est marié, il a une famille, et moi je me nomme James Scoll, je suis directeur de cette banque, et j'ai refusé la main de plusieurs riches héritières des Etats.

—Pourquoi? demandai-je.

—Parce que [illegible] toujours que, tôt ou tard, vous me reviendriez, parce que je savais avoir un fils, un hasard m'ayant appris qu'il était vivant.

—Quel est ce hasard?

—Mon cocher, ce nègre qui vous a reconnue et vous a jeté ma carte, celui qui devait tuer l'enfant.

—Il l'a sauvé. Mais qu'en a-t-il fait?

—Il l'a déposé sur le perron de cette maison où nous sommes, alors qu'elle appartenait au comte de Baurain.

—Ah! m'écriai-je, je ne m'étais pas trompée. Daniel est lui!

—Vous l'avez vu? demanda James Parker avec un véritable intérêt.

—Oui, je l'ai vu, poursuivi par Félix Dumont, dont la haine ne lui fera point de grâce.

—Arabelle, dit James Parker avec force, il faut le sauver. Il faut l'arracher à cet homme, il faut le reprendre à la fatalité.

J'étais prête, j'attendais un ordre.

—Savez-vous, reprit-il, ce qu'a fait Félix Dumont? Il a tué les bienfaiteurs de votre fils, il a volé leur fortune et leur nom.

Je courbai la tête, j'avais aidé à ces crimes.

—Ce n'est pas tout, reprit le représentant de Baurain, il a tué votre père, mort empoisonné, on ne sut par qui, et il vous a volé son héritage, comme celui de sir Donathan, votre époux.

—Noyé par lui, répondis-je entraînée.

—A nous deux, Arabelle, voulez-vous perdre cet homme?

Je frémis à cette proposition, et après un instant de lutte intérieure, je répondis:

—Non.

(A continuer.)

Les travaux législatifs.

M. Oscar Arroyo, sous-secrétaire d'Etat qui, en l'absence de M. Strong, remplit les fonctions de Secrétaire d'Etat avec autant de zèle que de capacité, a eu l'heureuse idée de faire publier dans le journal officiel, une liste analytique de toutes les lois et résolutions adoptées à la session ordinaire de l'Assemblée générale. Nous résumons cette liste qui comprend 61 lois et résolutions avec la date de la promulgation.

1—Loi sur les élections, 9 janvier 1877.

2—Loi autorisant les présidents des deux Chambres à émettre, jusqu'à concurrence de $100,000, des reçus recevables en paiement des licences, etc., 12 janvier.

3—Autorisant un emprunt pour l'Asile des aliénés, 23 janvier.

4—Allouant $100,000 pour les dépenses de l'Assemblée, 29 janvier.

5—Amendant la section 1288 des statuts révisés, 3 février.

6—Résolution demandant l'aide du gouvernement national pour les levées, 5 février.

7—Autorisant les notaires à assermenter les personnes, et à légaliser les actes, 8 février.

8—Relatif à Ouachita City, 16 fév.

9—Relative aux institutions charitables, 16 fév.

10—Déclarant les mandats pour salaires des fonctionnaires constitutionnels recevables en paiement des taxes, 20 fév.

11—Amendant section 251 des Statuts Révisés sur les cautionnements, 20 fév.

12—Relative aux cautionnements officiels, 20 fév.

13—Relative à la perte de documents par l'incendie de la maison de cour de Livingston, 24 fév.

14—Changement de nom, 24 fév.

15—Relative à l'annulation des cautionnements officiels, 25 fév.

16—Relative aux appels des cours de la paroisse Tangipahoa, 27 fév.

17—Fixant les salaires du greffier de la Cour Criminelle Supérieure et de ses députés, 27 fév.

18—Salaires du greffier de la Première Cour de District d'Orléans, etc., 27 fév.

19—Autorisant les demandeurs dans les affaires de saisie provisoire à faire cautionner les propriétés quand les défendeurs ne l'ont pas fait dans les dix jours, 27 fév.

20—Relative à la promulgation des lois, à défaut par le gouverneur de les faire promulguer, 27 fév.

21—Relative aux assurances non incorporées dans l'Etat, 27 février.

22—Sur la charte de La. Equitable life Ins. Co., 28 février.

23—Remise de pénalités sur taxes arriérées dans certains cas, 2 mars.

24—Obligeant la ville à recevoir jusqu'à $45,000, en paiement des taxes courantes les mandats du bureau métropolitain, 2 mars.

25—Amendant section 1419 des Statuts et autorisant les candidats aux fonctions d'Etat à contester l'élection devant les cours, 2 mars.

26—Employés du gouvernement et des fonctionnaires d'Etat, 7 mars.

27—Secours à Mme Ve Meredith, 7 mars.

28—Fixant l'époque des sessions de la cour de paroisse de Jefferson, 7 mars.

29—Relative aux paroisses Lincoln et Jackson, 7 mars.

30—Amendant section 346 des Statuts révisés, 9 mars.

31—Rappelant la loi du 14 août 1874 sur le paiement des milices, etc., 9 mars.

32—Rappelant les sections 3451 à 3459 des Statuts révisés et la loi du 24 février 1869, 9 mars.

33—Réglant les frais de route pour les sessions extraordinaires convoquées avant l'ajournement de la législature, 9 mars.

34—Relative au transfert des archives de la paroisse St. Bernard et aux sièges des justices de paix, 9 mars.

35—Relative à la réquisition des juges et avocats de district, 10 mars.

36—Cour de district des paroisses Sabine et Rivière Rouge, 10 mars.

37—Loi sur le Morgan's Louisiana & Texas railroad and steamship Co., 10 mars.

38—Relative aux compagnies de chemins de fer, emprunts, transferts etc., 10 mars.

39—Relative à la consolidation de compagnies de chemins de fer, à l'émission de Bons &c, 10 mars.

40—Amendant sec. 2773 des Statuts révisés, définissant les devoirs du Trésorier &c, 9 mars.

41—Taxe spéciale, paroisse Lincoln, 10 mars.

42—Incorporant l'Exempt Society Mechanic's Fire Co., No 6, 11 mars.

43—Créant une justice de paix dans le 4e ward de la paroisse Natchitoches, 11 mars.

44—Relative aux juris dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans excepté, 11 mars.

45—Amendant, art. 2974 du Code civil [illegible], 11 mars.

46—Pouvoirs additionnels aux juges de paix de St. Landry, 11 mars.

47—Relative au transfert des actions et amendant la section 313 des Statuts, 11 mars.

48—Loi excluant certaines terres des limites de drainage, et rappelant certaines lois sur le drainage dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, non signée par le gouverneur, 14 mars.

49—Relative aux impressions publiques, 15 mars.

50—Relative aux cautionnements des collecteurs de taxes, 14 mars.

51—Créant deux justices de paix, paroisse Avoyelles, 14 mars.

52—Relative au 6e district judiciaire, 14 mars.

53—Créant une justice de paix, 3e ward, paroisse Ascension, 14 mars.

54—Rappelant sec. 114 des Statuts révisés, 14 mars.

55—Autorisant à recevoir les mandats donnés en paiement des salaires des fonctionnaires constitutionnels, pour taxes arriérées des années [illegible], 14 mars.

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

[illegible] PLYMOUTH (G.-B.) [illegible]

LABRADOR, Sanglier, mercredi 13 juin,
FRANCE, Trudelle, mercredi 20 juin,
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 30 juin.

Prix du passage pour le Havre. [illegible]

L. GRAND, Agent.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool. [illegible]

Agents à la Nouvelle-Orléans. A. K. MILLER & CO. [illegible] EDWARD A. YORKE [illegible]

Pour New-York directement.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, [illegible] JEUDI, 7 Juin, à 8 h. A. M. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington. Le beau steamer CAMELIA. [illegible] Capitaine Wm. Hanover, partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI [illegible]

C. M. SORIA, Au No 26 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville. Le beau steamer CAMELIA. [illegible] Capitaine HANOVER [illegible] DIMANCHE MATIN [illegible] MERCREDI MATIN [illegible]

Prix du passage, Une piastre, aller et retour. Restaurant à bord. [illegible]

C. M. SORIA, No 26 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M. [illegible] YAZOO VALLEY, [illegible] T. P. Smith, capitaine [illegible] W. B. BROCKETT, Agent.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. [illegible] NEW BART ABLE. Capitaine B. SINNOT [illegible] ADAMS & WORK [illegible]

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Baie [illegible] ST. JOHN [illegible] J. C. BERGERON [illegible]

Paquebot de la Côte et de Lafourche [illegible] HENRY TETE [illegible]

RÈGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes, Washington, 12 juillet 1876. Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes: [illegible]

A nos Abonnés de campagne

[illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Pour le Lac. [illegible]

Chemin de fer de Pontchartrain.

[illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD. [illegible] J. W. COLEMAN [illegible]

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE. GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE. [illegible]

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago. [illegible]

Great Jackson Route.

[illegible]

Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

Fireman's Insurance Company of New Orleans.

[illegible]

ASSURANCES.

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

ETAT DE SITUATION de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]

New Orleans Crédit Foncier Association.

[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company.

[illegible]

Avis aux Contribuables.

[illegible]

Mechanics' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

DIXIEME ETAT ANNUEL. [illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL. [illegible]

Compagnie d'Assurance du PEUPLE de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL. [illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Louisiana National Bank.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible]

Per New York direct.

[illegible] NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER. [illegible] ALFRED MOULTON [illegible]

THE TWENTY-EIGHTH ANNUAL STATEMENT of the CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

[illegible]

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company.

[illegible]